



À l'attention de
Eau et Rivières de Bretagne
et Baie de Douarnenez Environnement

LETTRE OUVERTE

Déversements d'eaux usées à Douarnenez : la même exigence environnementale pour tous ?

Mesdames, Messieurs,

Les récents déversements d'eaux usées survenus dans le cadre des travaux du réseau d'assainissement de Douarnenez ont conduit à la fermeture de plusieurs plages pour raisons sanitaires.

Nous tenons tout d'abord à vous rappeler que nous ne remettons pas en cause la nécessité des travaux engagés ni la volonté des collectivités concernées de résoudre une situation complexe, bien au contraire. Les infrastructures vieillissent, des incidents surviennent et des travaux d'urgence sont souvent indispensables.

Mais ces événements soulèvent une question qui mérite aujourd'hui de vous être posée publiquement.

Depuis de nombreuses années, le monde agricole fait l'objet d'une vigilance permanente dès lors qu'une pollution est suspectée ou constatée. Communiqués de presse, réactions immédiates d'associations environnementales, relais médiatiques, parfois même dépôts de plainte : les agriculteurs connaissent cette mécanique bien rodée.

Or, dans le cas présent, alors que des déversements d'eaux usées ont conduit à la fermeture de plages pour risque sanitaire, nous constatons de votre part, une mobilisation nettement plus discrète.

Nous souhaitons donc vous poser plusieurs questions simples :

Considérez-vous que ces déversements constituent une pollution nécessitant une moindre mobilisation que celle observée lorsqu'une activité agricole est mise en cause ?

Vos demandes de transparence sont-elles formulées à l'identique ?

Vos exigences sont-elles appliquées avec la même rigueur ?

Des démarches contentieuses similaires à celles que les agriculteurs subissent sont-elles envisagées ?

Notre interrogation n'a pas pour objectif d'opposer les acteurs entre eux. Elle vise simplement à rappeler qu'une pollution reste une pollution, quelle qu'en soit l'origine. L'environnement ne distingue pas l'origine des rejets. Les citoyens non plus.

Si l'exigence environnementale est légitime lorsqu'elle concerne l'agriculture, elle doit l'être tout autant lorsqu'il s'agit d'un réseau d'assainissement, d'une collectivité ou de toute autre activité humaine.

Les agriculteurs du Finistère ne demandent aucun traitement de faveur. Ils demandent simplement l'équité et non le deux poids deux mesures.

Parce qu'il ne peut pas y avoir d'un côté ceux qui sont systématiquement désignés à la vindicte publique et de l'autre ceux pour lesquels les circonstances atténuantes deviennent la règle.

Parce qu'il ne peut pas y avoir une écologie de la fermeté pour certains et une écologie de la compréhension pour d'autres.

Parce que la crédibilité du discours environnemental repose avant tout sur son impartialité.

Pour la FDSEA du Finistère,
Le Président Gilbert LE GOFF

